

Les subsides

En fait, la pornographie, monsieur le Président, n'est pas une question de nudité, c'est simplement une question où les femmes en tant que telles sont traitées comme des objets d'une manière dégradante et humiliante dans une relation de dominant à dominée, alors que, lorsqu'il s'agit d'érotisme, si l'on comprend bien, nous avons affaire à des partenaires adultes égaux, et il n'y a pas d'humiliation dans cette deuxième définition. Je pense qu'il est important dans le débat actuel que nous comprenions dans quel secteur et dans quoi nous nous embarquons. Mais qui applique les lois actuelles? Qui applique le Code criminel actuel? Qui applique à l'heure actuelle la notion de pornographie? Les gouvernements provinciaux, les procureurs mâles, les juges mâles, les policiers mâles de ce pays appliquent la notion de pornographie. Monsieur le Président, je pense que si on avait eu l'égalité justement dans les législatures à travers le pays et au Parlement canadien, il y a longtemps qu'on aurait adopté des lois qui auraient tout simplement empêché une telle situation.

Je traiterai d'une autre question d'actualité, puisque je siége au comité de la justice et des questions juridiques, à l'heure actuelle. Le député de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney) nous a présenté la question de la prostitution dans les rues de Vancouver. C'est une question, j'en conviens, qu'il est difficile à régler, si l'on veut respecter la liberté de circulation des individus et les libertés individuelles. Mais ce qu'on nous demande comme remède, ce que le maire de Vancouver nous demande et également le député de Vancouver-Centre, c'est d'intervenir par une loi visant à amender le Code criminel, à donner le pouvoir d'arrêter, d'emprisonner, de condamner et de créer un acte criminel encore plus important pour qui, monsieur le Président? Pour les victimes mêmes du système, pour les prostituées. Et le maire de Vancouver, tout naïvement de nous dire: Vous savez pour procéder à une arrestation, nous devons nous servir d'agents doubles et ils sont évidemment des policiers. Alors vous vous imaginez bien qu'un client sera rarement arrêté, puisque celui-ci sera toujours un policier.

D'autre part, mon collègue de Burnaby (M. Robinson), un esprit très avant-gardiste, propose tout simplement de légaliser la prostitution *à large*, le laissez-faire. Le gouvernement ni plus ni moins serait responsable des maisons closes. A mon avis, c'est vraiment sombrer dans la fantaisie pure ou l'ignorance crasse, parce que je pense que cette question-là a été abordée de cette façon en France, et on sait à l'heure actuelle les problèmes que connaissent les femmes en France qui sont battues et maltraitées, et on n'a pas éliminé la question des proxénètes, ni celle des femmes victimes du système.

La suggestion que j'ai déposée au comité de la justice et des questions juridiques vise tout simplement à amender le Code criminel et à faire cesser la prostitution qui est en fin de compte une forme dégradante de vente d'un individu, et tout simplement d'y voir une infraction criminelle de même qu'une infraction sommaire dans le cas du client. Mes collègues de l'opposition qui favorisent l'entreprise privée savent que c'est l'offre et la demande qui jouent. Je pense que s'il n'y avait pas de demande, il n'y aurait pas d'offre, il n'y aurait pas de femmes pauvres dans les rues, il n'y aurait pas de prostituées sur les trottoirs à Vancouver, et il n'y aurait pas de femmes harcelées si les clients étaient arrêtés. Et à ce moment-là, on pourrait avoir des agents doubles qui seraient des femmes sur le trottoir et qui arrêteraient les clients. Et je pense que pendant des centaines d'années, justement, les législateurs se sont tout

simplement penchés sur la question d'un point de vue. Comment nettoie-t-on les endroits publics des prostituées, ces choses dégradantes que l'on voit par-ci, par-là, mais qu'on n'hésite pas à consommer derrière les rideaux et un peu partout. Je ne parle pas de la Chambre évidemment.

Je m'excuse de cette digression. Je pense également à une politique très importante que le gouvernement fédéral libéral a adoptée pendant la période des Fêtes au sujet du harcèlement sexuel. Selon la politique du gouvernement, maintenant, dans la Fonction publique, une procédure a été mise de l'avant pour, tout simplement, que les abus d'autorité cessent, et cela ira jusqu'à obtenir la démission des supérieurs.

[Traduction]

Je voudrais dire un mot également du problème des Indiennes, car j'ai fait partie pendant deux semaines cet été du sous-comité et j'ai écouté pendant plus de cent heures les témoignages des femmes indiennes et inuites. J'ai été étonnée de constater que mes collègues de l'opposition, tant conservatrice que néo-démocrate, sont venus voter contre le rapport qui recommandait que l'on modifie l'alinéa 12(1)b) et que l'on rétablisse les droits des femmes qui en avaient été privées depuis un siècle. Ces députés ont pourtant voté contre cette recommandation. Pourquoi en fait? C'est qu'ils craignaient en réalité que les Indiens cessent de voter pour eux.

● (1620)

Or en matière de droits, il n'est pas question de politique et de vote, mais bien de droits fondamentaux et du droit à l'égalité.

Je suis surprise que l'honorable représentant de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) ait négligé dans sa motion d'exposer le problème des femmes incarcérées. A l'époque où elle était membre du cabinet et qu'elle pouvait prendre des décisions, pourquoi n'a-t-elle pas veillé à faire mettre en œuvre des programmes à l'intention des prisonnières du pénitencier fédéral de Kingston? Pourquoi a-t-il fallu que ces programmes de réintégration sociale et de formation soient offerts par un gouvernement fédéral d'allégeance libérale?

Mlle MacDonald: Où sont passés ces programmes maintenant? Venez voir par vous-même comment tout cela fonctionne.

Mme Hervieux-Payette: Comment se fait-il que les gouvernements conservateurs des provinces ne signent pas d'ententes qui permettraient aux femmes d'être incarcérées dans leur province d'origine, ils pourraient bénéficier ainsi des subventions accordées par le gouvernement fédéral? Nous attendons depuis des mois que des provinces comme la Colombie-Britannique signent ces ententes afin que les prisonnières détenues à Kingston puissent être transférées en Colombie-Britannique et ainsi se rapprocher des leurs.

Je suis très fière de notre bilan. Nous avons un rapport en faveur duquel ont voté les libéraux. Les conservateurs et les néo-démocrates n'étaient pas d'accord avec la modification proposée à l'alinéa 12(1)b). Nous avons adopté le projet de loi C-82 qui intéressait les veuves des anciens combattants. Nous avons le projet de loi C-127. Ce n'est pas notre plus belle réussite car en fait il modifie le projet de loi C-53 qui supprime le délit de pornographie utilisant des enfants, une décision de l'opposition. Je ne connais pas encore ses véritables motifs à ce sujet. Mais pour que les choses soient très claires, je tiens à